

ENFANCE / JEUNESSE ET SPORTS (de 3 à 17 ans)

Les activités périscolaires

Activités qui se déroulent pendant les semaines scolaires :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Tous les enfants scolarisés dans un établissement public de la Ville du Pecq peuvent être accueillis à :

- **Accueil du matin** : à partir de 7h30 et jusqu'à l'heure d'ouverture de l'école dans l'accueil de loisirs maternel (excepté pour l'école élémentaire Félix Éboué, qui possède son propre accueil).

- **Restauration municipale** : entre 11h30 et 13h30

- **Accueils du soir maternels** : à partir de 16h30, et jusqu'à 19h.

- **Étude** : dès 16h30 et jusqu'à 18h.

- **Accueil 18h/19h** : les enfants en élémentaire et ayant participé soit à l'étude, soit à l'École des Sports peuvent être accueillis à partir de 18h et jusqu'à 19h dans l'accueil de loisirs maternel (excepté pour l'école élémentaire Félix Éboué, qui possède son propre accueil).

- **École des Sports** : activités multisports encadrées par des éducateurs sportifs municipaux et réservées aux enfants des écoles publiques élémentaires du Pecq, le soir après l'école de 16h30 à 18h.

Mercredi : les accueils de loisirs

Ils accueillent les enfants, scolarisés ou non, dans un établissement public de la Ville du Pecq, âgés de 3 à 12 ans les mercredis, à la journée ou en demie journée, matin ou après-midi, repas inclus.

Les enfants non domiciliés sur la Ville du Pecq sont accueillis en fonction des places disponibles.

Informations disponibles dans le règlement des accueils péri et extrascolaires

Les activités extrascolaires

Activités qui se déroulent pendant les vacances scolaires.

Les séjours

La Ville du Pecq organise et propose pendant certaines périodes de vacances scolaires des séjours de vacances destinés à un public âgé de 7 à 17ans.

Les accueils de loisirs

Ils accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés ou non dans un établissement public de la Ville du Pecq, du lundi au vendredi à partir de 7h30 et jusqu'à 19h, repas et goûter inclus. Les enfants non domiciliés au Pecq sont accueillis en fonction des places disponibles.

Les stages de l'École des Sports

Activités multisports proposées pendant les périodes de vacances scolaires d'été, encadrées par des éducateurs sportifs municipaux et réservées aux enfants des écoles élémentaires, durant 4 ou 5 jours consécutifs de 9h à 18h.

Activ'Jeunes

Activ'Jeunes est un lieu d'échange et de convivialité pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans scolarisés ou résidant au Pecq.

L'équipe d'animation d'Activ'Jeunes accompagne et guide les adolescents à travers une formule de loisirs de proximité. Les jeunes peuvent s'y retrouver pour discuter, travailler, se renseigner ou encore se divertir.

Période scolaire :

Lundi – Mardi : 16h – 18h

Mercredi : 12h – 19h

Jeudi - Vendredi : 16h – 20h

Vacances scolaires :

Pendant les vacances scolaires Activ' Jeunes fonctionne de 12h à 19h.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif mais sont susceptibles d'être adaptés au programme proposé.

Le quotient familial

La mise en place d'accueils sur les temps péri et extrascolaires constitue un service public administratif facultatif, soumis au principe de libre administration des collectivités territoriales.

La Ville du Pecq applique des tarifs variables en fonction du quotient individuel, votés par le Conseil municipal. Les taux d'effort et les tarifs sont disponibles sur le site de la Ville ainsi qu'à la Régie centrale de l'hôtel de ville.

Vous pouvez faire calculer votre QF en mairie sur rendez-vous ou en envoyant les documents justificatifs par mail à quotient@ville-lepecq.org
En cas de modification, celle-ci prend effet à la facturation qui suit la modification.

Les pièces à fournir pour le calcul du QF :

- Avis d'imposition établi l'année N (revenu fiscal de référence N-1)
- Situation de la CAF actualisée
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation des parents, une copie de l'acte officiel précisant les modalités de garde de l'enfant. En l'absence, une attestation sur l'honneur signée des deux parents.

La liste des documents se trouve sur le site de la Ville, dans la rubrique « Vos services - Enfance - Jeunesse »

Contactez le pôle EJS

En appelant le 01 30 61 66 11
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Prise de rendez-vous

En appelant le 01 30 61 66 11
ou sur le site de la Ville
<https://www.ville-lepecq.fr/rv/>
du lundi au vendredi.

Adresse mairie

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

L'hôtel de ville vous renseigne

En appelant le 01 30 61 21 21, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.